

## 6.1 - ENTREPRENEUR EN CHARPENTES DE BOIS

### OBJECTIF DE L'EXAMEN ET DÉFINITION DE LA SOUS-CATÉGORIE VISÉE

---

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant ou de répondante pour tous les travaux de construction compris dans la sous-catégorie suivante :

#### 6.1 Entrepreneur en charpentes de bois

Cette sous-catégorie autorise les travaux de construction qui concernent les charpentes de bois.

Elle autorise également les travaux de construction compris dans la sous-catégorie 6.2 de l'annexe III.

Enfin, elle autorise les travaux de construction similaires ou connexes.

### RENSEIGNEMENTS SUR L'EXAMEN

---

- Durée : 3 h
- Note de passage : 60 %
- Langue de passation : français ou anglais
- Format de l'examen : questions choix multiple

### PRÉSENTATION DE L'EXAMEN

---

L'examen de la sous-catégorie 6.1 - *Entrepreneur en charpentes de bois* aborde les matières suivantes :

- Lecture et interprétation de plans et devis
- Encadrement législatif, réglementaire et normatif
- Définitions et caractéristiques de charpentes
- Normes et exécution des travaux

### PRÉPARATION À L'EXAMEN

---

Pour vous préparer à l'examen, il est recommandé de consulter le **profil de compétences** qui décrit l'ensemble des habiletés et des compétences attendues du répondant et pouvant être évaluées lors de l'examen.

Vous trouverez le **profil de compétences** et d'autres informations pertinentes sur notre site Internet : [www.rbq.gouv.qc.ca/preparation-examens](http://www.rbq.gouv.qc.ca/preparation-examens).

### RESSOURCES

---

Vous pouvez aussi consulter la documentation disponible dans les bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région. Le personnel saura vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents. De plus, vous trouverez de l'information sur le site Internet de la Régie du bâtiment du Québec ainsi que sur ceux de divers organismes : la Commission de la construction du Québec, le Registraire des entreprises du Québec, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, Revenu Québec et autres.

## DOCUMENTS RECOMMANDÉS ET MATÉRIELS FOURNIS DURANT LA SÉANCE D'EXAMEN

À titre de répondant ou de répondante pour l'exécution de travaux de construction, il vous incombe de voir au respect des exigences législatives et réglementaires inhérentes à votre domaine de qualification. Vous devez donc régulièrement actualiser vos connaissances en regard de plusieurs lois, codes, normes et règlements. Voici les **principaux documents** qui couvrent la matière visée par l'examen :

Documents et matériels	Lecture recommandée	Fournis à l'examen
<b>Loi sur le bâtiment</b> (L.R.Q., c. B-1.1)	X	
<i>Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.1.01)	X	
<i>Code de construction du Québec – Chapitre I, Bâtiment 2010</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.0.01.01)	X	X
<b>Loi sur la santé et la sécurité du travail</b> (L.R.Q., c. S-2.1)	X	
<i>Code de sécurité pour les travaux de construction</i> (L.R.Q., c.S-2.1, r.4)	X	X
Construction de maison à ossature de bois – Canada (SCHL)	X	X
Calculatrice, règle, papier, crayon, etc.		X

Plusieurs de ces documents sont disponibles pour consultation sur le site Internet des Publications du Québec à l'adresse suivante : [www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca)

**D'autres livres de référence peuvent vous aider lors de votre préparation.**

**Note :** SEULS les documents et le matériel remis par le surveillant pourront être utilisés durant la séance d'examen.

**POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS.**

Visitez le [www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca) pour consulter nos coordonnées et toute information pertinente à la passation de votre examen.

Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec. Ils peuvent être modifiés sans préavis.

